

La stratégie de protection de l'Équipe Humanitaire Pays

Mars 2020

1. Introduction

Basée sur les principes fondamentaux de l'assistance humanitaire, la stratégie de protection de l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) en RCA établit une vision de la protection partagée par tous ses membres. Elle sert de guide individuel et collectif avec pour objectif principal de veiller à ce que les personnes affectées par la crise soient en mesure de jouir pleinement de tous leurs droits. La stratégie de protection de l'EHP est le résultat d'un processus consultatif avec les acteurs humanitaires et d'autres types d'acteurs opérant en RCA.

Elle s'inscrit dans la vision stratégique globale et dans l'opérationnalisation du Plan de Réponse Humanitaire (PRH) de la RCA et de la stratégie nationale des solutions durables adoptée par le gouvernement de la RCA en février 2019.

Besoins Humanitaires (HNO)

- 1) Problèmes critiques liés au bien-être physique et mental
- 2) Problèmes critiques liés aux conditions de vie
- 3) Problèmes critiques liés à la protection

Objectifs du PRH 2020 en RCA

- 1) Assistance multisectorielle et intégrée pour sauver des vies
- 2) Améliorer les conditions de vie à travers une assistance digne et adaptée
- 3) Respecter les droits fondamentaux

Rappelant l'obligation de l'État de protéger la population sous son contrôle, l'EHP réaffirme que la protection de la population est aussi une responsabilité collective de tous les acteurs humanitaires. À cet effet, les membres de l'EHP s'engagent à renforcer la centralité de la protection dans l'action humanitaire en RCA, reconnaissant que cela ne peut être réalisé par une seule organisation, par un seul membre de l'EHP ou par le Cluster Protection seul. L'EHP réaffirme sa volonté de s'engager dans une démarche basée sur les droits humains afin de surveiller, de prévenir et de répondre aux violations graves de droit international relatif aux droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

Reconnaissant, par ailleurs, que les conséquences des violences varient selon le sexe, l'âge ou des facteurs spécifiques de vulnérabilité et la diversité, l'EHP engage le groupe de coordination inter-cluster (ICCG) et les clusters à intégrer systématiquement la protection et l'application des normes humanitaires fondamentales de qualité et de redevabilité dans tous les secteurs et dans toutes les interventions humanitaires.

Au-delà des personnes affectées directement par le déplacement forcé et par la violence, la crise prolongée en RCA plonge une frange importante de la population non déplacée dans des conditions similaires de la vulnérabilité. Plusieurs membres des communautés d'accueil, y compris des familles d'accueil, se retrouvent dans des situations de vulnérabilité très voisines de celles des PDI ou des retournés.

De ce fait, les interventions de tous les acteurs, y compris les acteurs humanitaires, les acteurs de relèvement ou de développement doivent être sensibles aux conflits, contribuer au renforcement du vivre ensemble entre les populations et éviter d'entretenir des tensions intra ou intercommunautaires. À cet effet, l'EHP doit engager davantage les acteurs de relèvement et de paix/stabilisation, afin d'assurer une approche mieux coordonnée, en particulier dans les zones de déplacement, de retour, d'intégration locale ou de réinstallation.

Pour les personnes déplacées qui ne veulent ou ne peuvent encore exercer leur droit au retour, à l'intégration locale ou à la réinstallation, l'EHP s'assurera que l'attention nécessaire et une assistance adéquate leur soit accordées pendant que les autorités et les acteurs concernés continuent de chercher des solutions durables à leur situation de déplacement. Et pour celles qui ont volontairement opté pour le retour, l'intégration locale ou la réinstallation, l'EHP et tous les acteurs concernés devront tout mettre en œuvre afin d'accompagner ces personnes à jouir de leurs droits, tout en assurant que ces retours soient volontaires, sûrs, dignes, informés et durables.

2. Vision de la stratégie

L'EHP considère que la protection de toutes les personnes affectées ou menacées doit être au centre de tout le cycle de programme humanitaire, et doit orienter toutes les prises de décision et l'intervention humanitaire, y compris la collaboration avec les autorités, les parties au conflit et d'autres types d'acteurs opérant en RCA.

Afin d'atteindre cette vision, l'EHP se fixe quatre objectifs prioritaires qui nécessitent un engagement individuel et collectif de tous ses membres et, dans une certaine mesure, le concours d'autres types d'acteurs opérant en RCA. À cet effet, l'EHP veillera à ce que les priorités impliquent tous les hauts responsables de ses membres, et pas seulement les agences mandatées pour la protection, et qu'elles complètent et ne dupliquent pas le travail d'autres forums de coordination, y compris du Cluster Protection et l'ICCG.

3. Objectifs prioritaires

3.1 Violences Basées sur le Genre (VBG) - *Améliorer l'accès des personnes survivantes des VBG aux services multisectoriels intégrés de qualité et réduire la prévalence des VBG sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes*

En 2017, 8 321 cas de VBG ont été déclarés sur GBVIMS, dont 16% représentaient les cas de violence sexuelle et 1% les cas de mariage forcé. En 2018, 10 055 cas ont été déclarés sur GBVIMS, dont 20% représentaient les violences sexuelles et 1,52% de mariages forcés. En 2019, 11 732 ont été déclarés sur GBVIMS, dont 25% représentaient les violences sexuelles (viol 21% et agression sexuelle 4%) et 29% d'agression physique, 24% de déni de ressources, 20% de violences psychologiques et 2% de mariage forcé. 95% de personnes survivantes étaient de sexe féminin parmi lesquelles 28% étaient des mineurs. Ainsi les femmes et les enfants sont les plus vulnérables. Les PDI représentent 27% des personnes affectées par les incidents rapportés.

En 2019, seules 11% des personnes survivantes ont eu accès à une prise en charge médicale, parmi lesquelles 39% dans les 72 heures. Dans la même année, 12% des personnes survivantes ont eu accès à un accompagnement juridique, 18% à un appui en moyens de subsistance et 100% en assistance psychosociale. Les services de sécurité et d'hébergement pour les personnes survivantes restent très faibles.

Considérant l'échelle très faible de la réponse holistique apportée, y compris qualitativement compte tenu de la proportion qui a reçu une assistance médicale dans les 72 heures, l'EHP s'engage à interpeller davantage tous les acteurs, incluant les autorités et les bailleurs de fonds, afin d'améliorer la qualité et l'échelle de la réponse holistique aux cas de VBG, en particulier aux cas des violences sexuelles.

Ainsi, l'EHP s'engage à :

- Soutenir la mise en œuvre d'un plan d'action complet de la réponse holistique aux personnes survivantes de VBG, y compris des cas d'exploitation et des abus sexuels (EAS).
- Engager davantage d'autres types d'acteurs, y compris les autorités, les acteurs de paix et de stabilisation ainsi que les bailleurs de fonds pour plus d'actions de prévention et de soutien au plan d'action de la réponse holistique.

3.2 **Exploitation et abus sexuels (EAS)** - *Renforcer la prévention et la protection des populations affectées et du personnel humanitaire contre les EAS*

Concomitamment à la stratégie de protection de l'EHP, une stratégie ad hoc a été développée par l'EHP¹ pour la protection des populations affectées par le conflit ainsi que le personnel humanitaire contre les EAS. Un groupe de travail distinct a été créé, placé sous l'autorité du Coordonnateur Humanitaire, avec un plan de travail spécifique qui s'articule autour de quatre objectifs : communication auprès des populations affectées, prévention, réponse, gestion et coordination.

Un mécanisme de coordination incluant les acteurs humanitaires et la MINUSCA est fonctionnel pour la prévention et la gestion des cas d'EAS. Ce mécanisme comprend un réseau et une Task Force EAS. Un plan d'action a été développé prenant en compte quatre axes stratégiques : l'engagement communautaire, la prévention, la réponse et la coordination.

Au-delà de ces mécanismes et plans d'actions existants, au regard de la tendance des cas survenus en 2019, l'EHP devrait engager davantage ses membres, tous les acteurs intervenant dans l'aide humanitaire en RCA y compris les bailleurs, les partenaires des services étatiques et non étatiques à mettre en œuvre davantage des mesures préventives et des mesures visant à faciliter l'expression des personnes victimes en toute sérénité et sans peur de représailles.

En vue de garantir, d'une part, un environnement sain de travail au personnel humanitaire et une assistance qui respecte les principes humanitaires et la dignité des populations affectées, et d'autre part, de favoriser l'indépendance de la coordination EAS et de la Task force, l'EHP s'engage à :

- Renforcer le bureau de la HC par une ressource dédiée afin de mieux coordonner et rendre régulièrement compte de l'exécution du plan d'action contre les EAS

3.3 **Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA)** - *Assurer une réintégration socio-économique pertinente et adaptée aux EAFGA sortis des forces et groupes armés afin d'éviter leurs ré-enrôlement ou utilisation par les groupes armés*

La réinsertion socio-économique limitée ou parfois inadaptée des EAFGA sortis des groupes armés reste une épine dont les conséquences se manifestent à plusieurs niveaux sur le plan humanitaire et de la protection, de la paix et de la stabilité ainsi que sur le plan du développement. La réinsertion effective et durable de ces enfants nécessite un concours multisectoriel, inter-agences et des différents types d'acteurs (humanitaires, relèvement, paix et développement).

Depuis 2014, les acteurs de protection de l'enfance ont appuyé la démobilisation et le retrait de plus de 14 000 enfants des groupes armés. 25% de ces enfants attendent encore un programme de réintégration socio-économique. Le nombre d'enfants qui sortiront des groupes armés, de façon formelle ou comme des auto-démobilisés, pourrait augmenter si la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR) est effective. Les options d'intégration socio-économique sont encore très limitées dans les régions à l'intérieur de la RCA. Durant l'attente de réintégration, ces enfants demeurent des cibles faciles à la portée des groupes armés ou groupes d'auto-défense ou encore de toute personne mal intentionnée. En quête de survie, ils sont aussi exposés à des travaux dangereux et à des activités de traite humaine sous différentes formes. Ils constituent une potentialité malheureusement non utilisée pour soutenir le développement de leurs communautés et de leurs localités. Durant les récentes crises, plusieurs acteurs de protection ont alerté

¹ Sur la base du travail engagé sur ces deux autres axes, le nombre d'acteurs impliqués, les participants de l'atelier stratégie de protection, représentants les membres de l'EHP ont, de manière pragmatique, orienté la stratégie EHP sur les activités de protection complémentaires nécessitant un engagement plus soutenu de l'ensemble des acteurs humanitaires.

sur des cas de nouveaux enrôlements des EAFGA sortis des groupes armés qui n'avaient pas encore bénéficié des programmes de réinsertion.

À cet effet, l'EHP s'engage à :

- Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle et d'un plan multisectoriel inter agences pour la réintégration socio-économique des EAFGA sortis des groupes armés ;
- Engager davantage et assurer une coordination étroite avec les autorités, les acteurs de paix/stabilité et les acteurs de relèvement/développement y compris les bailleurs de développement en vue de la mise en œuvre du plan multisectoriel inter agences.

3. 4 Redevabilité - *Renforcer la redevabilité envers les populations affectées*

Les membres de l'EHP s'engagent à veiller à ce que les personnes affectées soient au centre de toute intervention humanitaire et à mettre en place des mécanismes collectifs garantissant l'accès à des informations complètes, transparentes et capables de fournir des informations en retour « feedbacks » sur leurs propres priorités ainsi que leurs préoccupations concernant l'action humanitaire.

L'évaluation de l'action humanitaire par l'EHP, avec le soutien de la mission P2P réalisée en 2017, avait relevé le besoin d'améliorer la redevabilité envers les populations affectées. Cette amélioration nécessite la mise en place d'un cadre de redevabilité collectif envers les populations affectées pour prendre en compte leurs avis et feedbacks durant tout le cycle de programme, afin de tenir ainsi responsable la communauté humanitaire dans son ensemble. Un projet de service collectif inter-agence pour l'engagement communautaire impliquant plusieurs agences et ONG est en phase pilote depuis 2019.

La première allocation 2019 du Fonds Humanitaire a soutenu deux projets liés à la redevabilité envers les populations affectées : un projet de l'UNICEF sur le « Service Collectif Inter-agence pour l'engagement communautaire et la redevabilité envers les communautés affectées » et du PAM sur « l'Établissement des Services pour les Communautés en RCA à travers le cluster ETC ». Les leçons apprises de la phase pilote réalisée dans 14 sites de PDI devront servir pour ajuster éventuellement et renforcer les interventions planifiées en 2020.

En vue de garantir une assistance qui respecte les principes humanitaires et la dignité des personnes affectées, l'EHP s'engage à :

- Suivre de près l'opérationnalisation du mécanisme collectif de redevabilité et à capitaliser sur les leçons apprises de ces mécanismes afin d'améliorer la qualité de la réponse apportée
- Donner à l'ICCG les orientations et le soutien qui doivent permettre la mise en œuvre des ajustements rendus nécessaires pour améliorer la qualité de la réponse humanitaire en RCA.

4. Synergie et complémentarité comme clés du succès de la stratégie Protection de l'EHP

La démarche de la centralité de la protection encourage la nature complémentaire des différents mandats et rôles des acteurs et des organismes engagés dans la réponse humanitaire. La situation complexe et volatile en RCA exige une coopération étroite entre les acteurs humanitaires, les autres acteurs engagés dans la réponse humanitaire ainsi que d'autres stratégies mises en place afin de protéger les personnes affectées et d'apporter une aide d'urgence.

Au-delà de l'institution d'un Coordinateur Humanitaire qui est en-même temps Représentant Adjoint du Secrétaire Général des Nations unies et Coordinateur Résident, la collaboration avec la MINUSCA au sujet de la protection se fait notamment à travers le Senior Management Group for Protection (S-MGP), l'Équipe Pays des Nations Unies (UNCT) et le Protection Working Group (PWG). La coopération avec les acteurs de relèvement est envisagée à travers la représentation des agences humanitaires dans les mécanismes de coordination du RCPCA, et à travers la stratégie et le plan d'action des solutions durables. L'accès humanitaire et la redevabilité, complémentaires aux aspects de la protection, sont déjà traités dans le cadre de l'EHP avec de plan d'action ad hoc déjà élaboré. La stratégie protection

de l'EHP aborde, en particulier, la redevabilité de l'action humanitaire vis-à-vis de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des populations affectées ainsi que du personnel humanitaire.

Sous l'autorité du Coordonnateur Humanitaire, l'EHP s'assure que la réponse humanitaire globale reste cohérente tout en respectant les mandats respectifs des organisations humanitaires et d'autres approches ou stratégies développées par les acteurs (opération de maintien de la paix, droits de l'homme, acteurs du développement) de sorte que le système dans son ensemble contribue à la réalisation des priorités de protection.

5. Mise en œuvre, suivi et l'évaluation

Le plan de travail détaillé février-décembre 2020 proposé en annexe sert de guide et d'échéancier à la mise en œuvre de la stratégie de protection de l'EHP et sera utilisé pour animer la vision et atteindre les objectifs de protection de l'EHP. Chaque objectif est relié à un nombre défini d'activités qui seront suivies durant la mise en œuvre. L'EHP passera en revue le plan d'action tous les 3 mois de manière à s'assurer des progrès réalisés et d'ajuster le plan de travail à l'évolution de la situation le cas échéant.

Pour ce faire et dans le but de s'assurer d'une mise en œuvre collaborative du plan de travail et d'un engagement plus soutenu de l'ensemble des acteurs concernés, un groupe de travail nommé « Ethique, Principes et Normes Humanitaires (ENPH) est établi². Placé sous l'autorité du Coordonnateur Humanitaire, facilité par un binôme, OCHA et UNHCR, il est composé du Coordinateur de la coordination des ONGI (CCO) ou de son représentant, du coordinateur du groupe inter-cluster (ICC), du coordinateur du Cluster protection, du coordinateur CMCoord, du co-facilitateur cluster Protection, de la GenCap, des coordinateurs des sous-clusters GBV et protection de l'enfance, et de deux observateurs : CICR et MSF.

Annexes

- 1) Plan d'action de la stratégie protection de l'EHP
- 2) Contexte et analyse des problèmes de protection en RCA
- 3) Termes de Référence du groupe de travail : Éthique, Normes et Principes Humanitaires – ENPH

² Cf annexe 2 termes de référence : ENPH